

Paris, le 2 mars 2016

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 MARS 2016**

Lors de sa réunion du 2 mars 2016, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

## I -Débats publics

- Projet EuropaCity sur le triangle de Gonesse (95).

Le débat public se déroulera du 15 mars au 30 juin 2016. La conférence de presse de présentation du débat se tiendra le mercredi 9 mars. La réunion d'ouverture aura lieu le jeudi 17 mars à Gonesse, salle Jacques Brel de 20 heures à 23 heures.

- Projet de liaison autoroutière A31bis entre Gye et la frontière luxembourgeoise.

La Commission a pris connaissance de la décision de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et du secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, relative au projet de liaison autoroutière A31 bis entre Gye (Meurthe-et-Moselle) et la frontière luxembourgeoise.

Le recours à la concession est retenu pour l'ensemble des aménagements autoroutiers en tracés neufs et pour les aménagements au nord de Thionville.

Le maître d'ouvrage tire de nombreux enseignements du débat, qui a été enrichi par une expertise complémentaire décidée par la CNDP.

Il demande en particulier de poursuivre les études de la liaison A30-A31 Nord en comparant plusieurs options de passage et d'approfondir les modalités de réalisation de la liaison Toul-Dieulouard, y compris avec l'aménagement de la RD 611.

Il retient également la mise en place d'un observatoire des trafics sur le triangle Toul-Nancy-Dieulouard.

Le maître d'ouvrage saisira enfin la CNDP en vue de la désignation d'un garant sous l'égide duquel la concertation et l'information du public seront poursuivies.

## **II- Questions diverses**

■ Point sur l'ordonnance « démocratisation du dialogue environnemental ».

La Commission a pris connaissance avec intérêt de l'avis du Conseil national de la transition écologique (CNTE) sur le projet d'ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental, projet qui reprend de nombreuses mesures proposées par la CNDP.

- Lancement des ateliers citoyens.

Le 9 février 2016, la CNDP a signé un accord de partenariat avec le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) pour la mise en place d'un dispositif - les ateliers citoyens - inspiré des conférences de citoyens, permettant d'obtenir un avis collectif et éclairé des citoyens pour répondre aux questions que se posent les administrations.

Un comité de pilotage permanent a été mis en place.

La première expérimentation de ce dispositif interviendra en avril-mai 2016.

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel.

La CNDP a enfin pris une décision relative à la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel, avec l'avis favorable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Christian LEYRIT